



Katrin JADIN
Députée fédérale
Conseillère communale d'Eupen

COMMUNIQUE DE PRESSE

- Bruxelles, le 9 mai 2012 -

Katrin JADIN s'inquiète de l'augmentation du tarif de prêt dans les bibliothèques, qui pourrait se répercuter sur les consommateurs.

Le système de tarification des prêts de livres en Belgique ne respecte pas le droit européen. Le Ministre de l'Economie dit avoir peu de marge de manœuvre pour limiter les conséquences de l'adaptation brutale qui devra avoir lieu dans les prochains mois.

Dans notre pays, cela coûte aujourd'hui beaucoup moins cher d'emprunter un livre à la bibliothèque que dans les pays voisins. Mais cette exception touche à sa fin : suite à une décision de la Cour de justice européenne, les bibliothèques vont devoir payer des redevances beaucoup plus élevées, qui tiendront désormais compte de l'étendue de leur collection et d'autres critères.

Le risque, évidemment, est que cette augmentation se répercute sur les clients des bibliothèques en question. D'autant plus que cette augmentation des tarifs sera probablement rétroactive : chaque institution devra payer la différence pour les 8 dernières années, et devra donc trouver une manière d'éponger cette dette !

En Flandre, la Communauté aurait déjà accepté de prendre ce surcoût à sa charge, mais l'on ne connaît pas encore les positions que la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Communauté germanophone défendront.

Le Ministre de l'Economie Johan VANDE LANOTTE consulte actuellement toutes les parties concernées par ce dossier, mais souligne le peu de marge de manœuvre dont il dispose par rapport aux réglementations européennes qu'il doit intégrer.

***POUR PLUS D'INFORMATIONS, OU POUR NOUS FAIRE PARVENIR VOS
TEMOIGNAGES, CONTACTEZ KATRIN JADIN***

GSM : 0478 333 417 | Courriel : katrin@jadin.be

Attaché de presse : Marie Stasse (fr) : marie.stasse@jadin.be 0472/20.35.02